

Une lettre de Mgr. Demers, évêque de Vancouver, écrite à bord du vaisseau en face du Havre, le 28 novembre dernier, nous donne la nouvelle de la traversée prompte et heureuse de Sa Grandeur. Parti de New-York le 10 novembre, Mgr Demers était arrivé, le 26, à l'entrée de la Manche, à 40 milles du Havre, et il serait entré au port le 27 au matin, si le vent n'eût manqué tout-à-coup. La traversée s'est passée sans tempête; mais un fort vent d'Ouest poussa presque continuellement le vaisseau vers l'Europe. D'autres nouvelles sont attendues bien prochainement. Nous sommes informé, par une autre voie, que l'évêque de Vancouver est, depuis, arrivé à Paris.

Sir Henry L. Bulwer, ministre britannique près le gouvernement des Etats-Unis, est arrivé le 22 décembre à Washington, à bord de la corvette à vapeur *Hecate*. Il a été présenté au Président par le secrétaire d'Etat, le 24 courant, comme Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne à Washington. Le nouveau ministre a accompagné la remise de ses lettres de créance d'une petite allocution, à laquelle a répondu le Général Taylor. L'allocution et la réponse ont consisté en un échange de courtoisies, et de protestations mutuelles de bienveillance entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Sans nul doute, elles ont pour but de prouver que la question du Nicaragua ne doit en aucune façon devenir une pomme de discorde entre les deux gouvernements.

La glace est prise et on traverse en voiture vis-à-vis Longueuil depuis mardi dernier.

CORRESPONDANCE.

Excursion d'un Missionnaire à Matawaganing.

M. l'Éditeur. Comme les lecteurs Canadiens m'ont toujours paru s'intéresser vivement aux Missions, je vous adresse le récit abrégé d'une excursion que je fis, dans le courant de l'été, à Matawaganing. Ce sont des notes, plutôt qu'une composition régulière. Si vous croyez que cette relation simple et dénuée d'ornements puisse être de quelque intérêt, daignez l'insérer dans votre Journal.

Matawaganing est un poste de l'Honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, à sept journées de marche au nord-ouest de Témiscaming, au-delà de la hauteur des Terres, sur le lac de même nom. Depuis plusieurs années les Missionnaires Canadiens projetaient d'aller visiter les Sauvages de ce Poste, et toujours quel-que obstacle s'était présenté pour les en empêcher. Cette année, malgré des difficultés nombreuses, je me résolus d'y aller.

Après 15 jours d'une navigation difficile et dangereuse, vû la hauteur extraordinaire des eaux, j'arrivai, le 28 mai à Témiscaming. Là, M. Cameron, bourgeois du poste, ayant voulu, avec sa bienveillance ordinaire, me procurer un guide et un canot de moyenne grandeur, je m'embarquai. Notre navigation fut presque continuellement des plus pénibles. Il nous fallut remonter la Rivière de Montréal qui vient se déboucher sur le lac de Témiscaming. Cette rivière est extrêmement rapide; au point qu'en plusieurs places, nous fûmes obligés de prendre un chemin détourné, à travers de petits lacs et de petits ruisseaux, parce que nous ne pouvions remonter la rivière à cause de la violence des eaux. Il nous fallut faire 32 portages, dont plusieurs avaient plus d'une lieue de long. Jugez de la fatigue que les hommes durent éprouver, puisqu'ils leur fallut transporter, sur leurs épaules, canot, provisions, et toutes les valises nécessaires, et cela souvent par des sentiers qui n'étaient pas même frayés! Le dernier portage dans les environs du poste, n'a pas moins de 3 lieues de long. Dans ce pays, les bords des rivières et des lacs sont généralement bas; de sorte que pendant la crue des eaux, les voyageurs sont exposés à ne pas trouver d'endroit sec pour camper. Aussi quelquefois étions-nous obligés de camper bien de bonne heure, dans la crainte de nous trouver dans la dure nécessité de dormir dans le canot; d'autres fois nous ne pouvions dresser la tente qu'à une heure bien avancée dans la nuit parce que nous ne voyons que de l'eau de toute part dans les bois. Cette inondation avait rendu les rapides on ne peut plus difficiles à franchir; ce n'était qu'à travers la forêt, au milieu des branches et des arbres, et à force d'efforts et de persévérance, que nous parvenions à les remonter. Plusieurs fois il nous fallut céder à la violence du courant qui nous entraînait, au risque de nous jeter sur des troncs d'arbres que nous ne pouvions apercevoir, et puis tenter un chemin plus favorable. C'est dans ces moments qu'il faut mettre sa confiance, non pas seulement en l'habileté des guides, mais aussi en cette divine providence qui veille continuellement sur nous, nous assurant que pas un seul cheveu de notre tête ne se perdra sans sa permission. Je n'oubliais pas non plus celle qu'on appelle l'étoile de la mer; je l'invoquais avec une grande confiance; dans les dangers, lui représentant que c'était pour la gloire de son divin fils que j'avais entrepris cette mission, que j'avais un droit particulier à ses secours. Ma confiance n'a jamais été vaincue, et il me semble qu'elle m'a fait échapper sur et sur à mille dangers, depuis que j'ai le bonheur d'être missionnaire des Sauvages.

Comme pour m'encourager, Dieu dans sa miséricorde me fit rencontrer des ames bien disposées, même avant que je fusse parvenu au terme de mon voyage. Je vis plusieurs familles Indiennes, qui montrèrent d'excellentes dispositions. C'était la première fois qu'elles

voyaient un prêtre; elles avaient vu auparavant un ministre de l'erreur; un ministre Wesleyen avait passé un hiver à Matawaganing, mais sans faire aucun fruit. C'était la première fois que ces pauvres infidèles entendaient parler de notre Sainte Religion. Ils écoutèrent avec une vive attention tout ce que je leur annonçai des vérités fondamentales; je baptisai leurs enfants, ce à quoi ils se prêtèrent avec la meilleure volonté du monde; puis je leur laisai à tous quelques présents pieux qui leur furent infiniment agréables. Enfin je me préparai à les quitter en les invitant à me suivre à la mission. Mon invitation fut si bien accueillie qu'ils se mirent en marche immédiatement. Il faut avouer cependant, que je ne fus pas reçu partout également bien; il y a des préjugés là comme ailleurs contre les prêtres.

La veille de mon arrivée au poste, je rencontrai un vieillard et une vieille femme qui ne voulurent ni me saluer ni me répondre. Ils avaient quitté le poste le jour précédent. Avant de partir le vieillard qui avait comme un pressentiment de l'arrivée d'un prêtre, alla trouver le commis. "Les robes noires vont-elles venir cet été, dit-il? Je n'en sais rien, répond le commis; ne serais-tu pas content de leur visite? Non, répondit-il, je ne les aime pas; je craindrais de mourir s'ils venaient ici; ils ont fait mourir 25 personnes à Témiscaming, cet hiver; ils pourraient bien nous faire mourir nous autres aussi, s'ils se mettent à venir ici. Heureusement, ces préjugés absurdes ne se rencontrent pas chez un grand nombre.

Parvenu au poste, qui occupe une position magnifique, sur une longue pointe, dans le lac de Matawaganing, je ne trouvai personne; tous les Sauvages étaient partis pour le pêche. Cependant, de proche en proche, la nouvelle de l'arrivée de la robe noire se communiqua; un bon nombre vinrent et se montrèrent très assidus à mes instructions et à l'assistance à la messe. M. Grant en était étonné. Ce monsieur avait eu l'obligance de mettre à ma disposition un vaste appartement dans sa propre maison, où je pouvais réunir mes bons Sauvages. Chose surprenante! Au sortir des instructions, ils ne pensaient nullement à se reposer; mais ils s'asseyaient plusieurs en cercles, et les plus habiles enseignaient les autres. On leur voyait en mains des morceaux d'écorces sur les quelles étaient écrites les prières en signes hiéroglyphiques. Lire et s'édifier ces écorces, et les relire encore, telle fut leur continuelle occupation, tant qu'ils n'eurent pas reçu le baptême; je n'avisai observer nulle part ailleurs une ardeur si grande pour apprendre les prières.

Un bon vieillard m'écrivit particulièrement. Il ne pouvait, malgré sa bonne volonté et son ardent désir d'être baptisé, venir à bord d'apprendre ses prières. Je leur avais dit de mettre leur confiance en Dieu et qu'il les aiderait s'ils le priaient avec foi. Ce vieillard, qui ne savait pas encore un mot de prière, croyant n'être observé de personne, se retint à l'écart derrière un amas de bois; et là, se mettant à genoux, on le voyait tantôt prier, tantôt lire les écorces qu'il tenait à la main, puis verser des larmes abondantes, tant il était alligé de ne pouvoir réussir. Cependant, il ne perdait pas confiance; il se remuait à prier, et Dieu récompensait sa persévérance, il apprit les prières requises; de sorte que j'eus la consolation de lui administrer, ainsi qu'à son épouse et son fils aîné, le sacrement de la régénération. Plusieurs autres adultes avaient eu le même avantage, les jours précédents.

Les Indiens de Matawaganing, reconnaissent l'existence de Dieu, d'un Enfer et du ciel. Voici leur croyance sur ces derniers points. Bien loin vers l'ouest se trouve un immense lac, et dans ce lac, une île magnifique, couverte de fruits de toute espèce. On y trouve aussi de la chasse en abondance; les castors, les loutres, les martres y sont innombrables. Dans le lac le poisson est si abondant qu'on n'a qu'à aller le saisir avec les mains sur le rivage. Cette île est la demeure des justes, pendant l'éternité; et les méchants au contraire ne cessent de souffrir de froid et de faim; ils seront plongés pour toujours après leur mort dans l'eau jusqu'au cou; ils ne pourront bouger de la place où le grand esprit les aura pour ainsi dire fixés; c'est là qu'ils expieront leurs péchés.

À la mort de quel-que un d'entre eux, on ne manque pas de mettre sur la fosse du défunt, certains objets considérés comme nécessaires, tels qu'une hache, une chaudière, une pipe et du tabac, pour qu'il soit bien reçu du grand Esprit. Il est encore bien d'autres superstitions qu'il serait fastidieux de raconter. Je me contenterai de parler d'une cérémonie que tous se font un devoir d'observer. Le printemps, quand ils viennent au poste pour la première fois, on leur fait des présents; on leur donne de la farine, de la boisson; avant d'y goûter, ils ne manquent pas de faire quelques libations sur terre avec cette boisson; ils répandent; aussi un peu de farine; c'est une espèce de sacrifice qu'ils font à la Divinité pour se la rendre favorable.

J'ose entretenir l'espoir que toutes ces superstitions disparaîtront bien vite, comme cela est arrivé aux autres postes. Il n'y a pas moins de 50 familles à Matawaganing; qui paraissent toutes bien disposées. C'est une moisson abondante et mûre, qu'il serait bien pénible de ne pouvoir recueillir; espérons que les fonds de la Propagation de la Foi pourront venir en aide, et que nous pourrions continuer à aller visiter ce poste, ainsi que le Poste Volant qui n'est qu'à 2 jours de marche plus loin vers l'ouest, et où, une dit-on, les Sauvages sont bien disposés à recevoir la lumière de l'Évangile.

Après avoir remercié cordialement M. Grant de sa généreuse hospitalité, je pris congé de lui; j'arrivai à Témiscaming, le 24 juin, et je partis immédiatement pour Abbittibi. J'ai l'honneur d'être, Votre etc. H. TH. CLEMENT, P. O. M. J.

Nouvelles Religieuses.

ANGLETERRE.—Guernesey.—Vendredi dernier 16 novembre, un vaisseau français, l'Europe, capitaine Méhmet, allant du Cuba au Havre, fit naufrage sur la côte Est de Guernesey. A l'exception d'un homme, toutes les personnes qui se trouvaient à bord, périrent. Le passage si miraculeusement survécut se rendit chez le R. E. Connaly, prêtre catholique de Guernesey, pour le prévenir que tous les naufragés appartenaient à cette religion. En conséquence, un enterrement catholique fut préparé.

La mort de ces étrangers, loin de leur pays, avait profondément ému non seulement les catholiques, mais encore toute la population de l'île. Les funérailles avaient été fixées pour le samedi, 18 novembre. Une immense multitude se réunirait pour assister à cette triste cérémonie, et donner à ces pauvres morts la seule hospitalité qu'on peut leur rendre sur la terre britannique. Anglais, Irlandais, Français, Guerneseyens s'étaient offerts, à l'envi, pour porter les corps à leur dernière demeure. Les lois de l'île exigeant que les morts fussent enterrés dans la paroisse sur le rivage de laquelle la mer les avait jetés, ce fut vers la cimetière de Sainte-Marie de Castro que le cortège se dirigea.

Juste-à-tout allait bien. En dehors de la grille du cimetière, le prêtre avait continué à lire les offices de l'église catholique. En ce moment, un ministre anglican vint signifier qu'il ne souffrirait pas que l'office catholique fût continué dans son cimetière. Cette protestation était au moins inconvenante. Mais le représentant de l'Eglise de l'Etat, dans la paroisse de Sainte-Marie de Castro, eut encore l'audace de demander avec insistance que les corps des catholiques, qui, que les cadavres des enfants de notre sainte Mère l'Eglise catholique, apostolique et romaine, fussent portés dans son Eglise de l'Etat, afin que des prières protestantes pussent être prononcées sur ces cercueils.

Une telle prétention ne pouvait pas être tolérée. L'assistance, emportée par son indignation s'éleva sur les bédies que les protestants avaient déjà saisies et voulut procéder à l'inhumation. Un violent conflit s'en suivit entre les protestants, les catholiques et les catholiques. Que la responsabilité de cette scène douloureuse retombe tout entière sur le ministre anglican Menguy! Les catholiques s'efforcèrent alors d'arracher leurs morts à ces indignes profanations. L'un des cercueils fut enlevé du cimetière. Pendant ce temps, M. Menguy et ses acolytes transportaient dans l'église les autres cercueils, et là, avec une joie triomphale, il commença un service protestant. Il était six heures du soir. Les catholiques entraient alors, au milieu d'une pluie battante, le corps du capitaine. M. Menguy ne s'attendait pas à ce que les choses prissent cette tournure; la nuit refroidit son zèle, car le lendemain, quand un autre cercueil de naufragé fut porté au cimetière, il n'osa plus se montrer aux catholiques qui étaient bien déterminés à résister à de si indignes outrages. L'irritation des soldats irlandais était, dit-on, si grande, que les chefs militaires furent obligés de les tenir à l'exercice une partie de la journée, ce qui fit comprendre au révérend M. Menguy toute l'imprudience de sa conduite.

L'Ami de la Religion. DIOCÈSE DE FRÉJUS.—Nous avons donné dernièrement quelques détails sur l'œuvre admirable accomplie, au bague de Toulon, par les Pères de la Compagnie de Jésus. Nous empruntons aujourd'hui à une correspondance particulière les détails suivants sur les résultats de cette mission: "Le surlendemain de leur arrivée, les missionnaires firent, au nombre de trois, une visite aux cholériques du bague. Ils distribuèrent des médailles et des préservatifs spirituels anti-cholériques à tous les malades.

"L'un de ceux-ci, à qui on offrait le tout, témoigna qu'il accepterait bien volontiers, mais qu'il était israélite. C'est égal, mon ami, lui dit le P. de Damas.—Merci, messieurs.—Mais vous nous promettez de ne pas profaner ces objets, ajouta le P. Lavigne.—Messieurs, si je devais le faire, je ne les accepterais pas.—Très bien, mon ami; à la bonne heure! et il plaça médailles et préservatifs sous son oreiller.

"Quelques jours après, le P. Montdesert se fit entendre sous les voûtes de l'hôpital. Notre juif l'écouta; puis l'écouta encore. Une voix lui dit: Cette religion-là est bonne sans doute; car voilà des gens honorables, distingués par leurs talents, bien placés dans la société, et qui s'abaissent jusqu'à de pauvres condamnés. L'intérêt n'y est pour rien; la vérité seule peut inspirer tant de courage et de dévouement.

"Mais une crainte l'arrêta: Que vont dire mes camarades et surtout mes parents? Après les dix-huit mois de peine que j'ai encore à subir, que deviendrai-je, si je ne fais chrétien?... Ces irresolutions ont duré jusqu'à dimanche, jour de la consécration du bague à Marie. Mais en ce moment cette pauvre âme cède enfin à la grâce. Rentré dans la salle, le malade prend un papier, et, dans une supplique aussi touchante que fortement motivée, il sollicite la faveur d'être instruit et baptisé. Depuis il ne fait que parler de Marie; il baise sa médaille, il est admirable de foi et de résignation.

Le samedi, 17 novembre, le P. supérieur avait obtenu des chefs la permission de remplacer à ses frais la partie de ration dont environ trois cents forçats se trouvaient privés, par suite du temps pris sur leurs travaux pour assister au catéchisme. Mais en vrais pénitents, ils ont refusé cet adoucissement si nécessaire. Nous voulons, dirent-ils, nous en priver, comme pénitence et souvenir de notre première communion.

Peu de jours avant, un forçat ayant trouvé la montre en or d'un des employés, s'empressa de la rendre à son maître, qu'il connaissait. "Et voilà la religion que certains hommes veulent bannir de la société; dont ils poursuivent les ministres en leur refusant l'éducation de la jeunesse! Ah! messieurs les faiseurs de lois, qui ne connaissez que les galères pour sauvegarde à la société; allez donc dans les lignes apprendre où se trouve la véritable et seule garantie de la stabilité et du bien-être commun! Idem.

Je connais une jeune dame du faubourg Saint-Germain; elle n'est pas très-riche, mais elle est jolie, et bonne surtout! Pas un pauvre ne s'adresse à elle sans qu'elle joigne à l'aumône quelques mots d'intérêt. Voici ce que sa mère m'a raconté d'elle hier, en gémissant sur le nombre des malheureux familles sans ouvrage qui souffrent en ce moment des rigueurs de l'hiver.

—Ma fille a trop de pauvres; au train où elle va, aucune fortune n'y suffirait. En deux jours, elle a pris les adresses de cinq familles qui sont réduites au plus affreux dénûment; elle les a trouvées sur les quais, dans la rue, à l'église, pleurant ou priant. Mais ce qui l'a surtout touchée, c'est une pauvre jeune mère qu'elle a vue à Saint-Sulpice; elle avait devant elle deux jolies petites filles de quatre à cinq ans agenouillées, des têtes d'anges à cheveux bouclés. La mère était à genoux aussi, drapée dans un cachemire usé, flétri; son pâle et doux visage avait une grande distinction. Ma fille la regarda longtemps; elle ne savait comment s'y prendre pour lui parler, pour lui venir en aide, car une grande misère se montrait sous ses vénérables traits. Elle s'approcha des enfants, et les enfants lui sourirent. Alors elle chercha sa bourse; elle l'avait oubliée. A force de chercher elle sentit sous ses doigts une pièce de cinquante centimes, égarée dans les plis de sa poche; elle la mit dans la main de l'une des petites filles et voulut s'éloigner; mais la mère l'avait vue, et l'enfant fit un petit cri de joie et la tira par sa robe.

—Pardieu! madame, dit ma fille embarrassée. —Merci! madame, répondit la pauvre femme; merci pour mes enfants! Cette parole enhardit ma fille, et elle lui demanda son nom et son adresse. —Je m'appelle Mirka, je demeure rue des Lavandières, N° 6.

—Etes-vous inscrite au bureau de Bienfaisance, madame? Elle rougit, et répondit: —Je n'ai pas osé, madame; nous sommes Polonais. La cloche, qui annonçait qu'une messe allait se dire, rappela à ma fille qu'elle n'avait plus la moindre monnaie pour payer sa chaise. Elle avait promis à la pauvre mère d'aller la voir; elle lui dit, avec cette charmante simplicité qui la fait tant aimer: —Pourriez-vous me prêter deux sous? Je n'ai pas pensé que l'on payait les chaises, et je n'ai pas entendu la messe.

La jeune polonaise répondit de même. —Je n'ai pas autre chose que la petite pièce que vous avez donnée à ma fille; j'étais venue demander à Dieu le courage de mendier pour mes enfants. Mais vous ne pouvez vous passer d'une chaise, madame, reprenez donc cette pièce, je vous en prie.

L'enfant serra sa petite main pour qu'on ne la lui ôtât pas. Ma fille essuya une larme, et se perdit dans la foule qui suivait le prêtre. Nous sommes de Saint-Thomas-l'Aquin; à Saint-Sulpice, on ne la connaissait pas; elle prit son parti, ce qui veut dire qu'elle ne put pas de chaise.

Voyez-vous ma fille confondue avec les plus pauvres, ne sachant où poser son manchon pour tenir son livre? cela lui a coûté un peu d'abord; il lui semblait que tout le monde la regardait. Enfin, au moment de l'élévation, il a bien fallu se mettre à genoux. Elle a hésité une seconde; le respect lui avait été fait; mais la charité l'avait fait forte, elle a plié ses genoux sur la dalle, et elle a adoré Dieu dans toute l'humilité de son âme! Et, mon ami, quand elle m'a confessé qu'elle se reprochait ce petit moment d'hésitation, et qu'elle regretta de n'avoir pas été encore assez humble, j'ai senti que si un mère pouvait aimer davantage son enfant, c'est en de semblables instants! — Les larmes avaient gagné ma vieille amie; j'étais presque aussi ému qu'elle, et, en me rappelant l'histoire de cette messe entendue debout par l'une des femmes les plus élégantes que je connaisse, je me suis dit que ce trait charmant prendrait place dans ma correspondance; je suis certain que vous ne vous en plaindrez pas. UN PARISIEN.

Extraits de Journaux.

NOMINATIONS.—Les nominations des juges et autres officiers qui doivent servir sous la nouvelle loi de judiciaire ont été reçues, bien qu'elles n'aient pas encore été publiées officiellement à Montréal. Ces nominations ne pouvaient être faites que sous l'empire de la loi sous laquelle elles valent, et par conséquent elle ne pouvaient pas l'être avant le 24 du courant. C'est ce qui explique le retard dont on s'est plaint, même aux *Mélanges Religieux*, soit dit sans mauvaise intention. Nous sommes informés que le gouvernement a fait toute la diligence possible pour expédier les commissions à tous les officiers de la nouvelle loi, dès le moment où elle commençait son existence; on s'est mis à l'œuvre et l'on a travaillé jour et nuit dans les bureaux pour les enrégistrer et les expédier. On s'attendait ici, à Montréal, qu'elles seraient anti-datées; et nous tenons de bonne source, qu'on s'était préparé à travailler pour faire annuler toutes ces commissions, si le gouvernement n'avait pas attendu l'existence de la loi pour les faire tenir aux personnes qui doivent servir sous cette loi. On se préparait à en faire du capital politique.

Mardi dernier dans l'après-midi, trois hommes de la police montée qui passaient paisiblement dans le faubourg Québec, furent attaqués par cinq à six bandits, qui sortaient d'une cabine mal famée de la grande rue. L'un des hommes fut horriblement battu et on lui vola un pistolet qu'il portait dans sa poche. Dernièrement comme la police passait en corps dans la même rue pour exercer les chevaux, tous les

hommes d'un vaste établissement du bas du faubourg Québec sortirent de leur atelier dans la vue peut-être de l'attaquer, mais ils eurent la sagesse de se borner à des sifflements et à des grognements de porceux; lorsque la police fut passée et à une certaine distance. Les attaques des journaux toriens contre la police portent leurs fruits. Espérons qu'ils ne seront pas plus amers par la suite et qu'on aura la prudence de se borner à des grognements. Idem.

La Gazette de Québec de ce matin lit qu'un quadruple meurtre a eu lieu sur le lac Algoner, dans les townships de l'est. M. Thomas Levallée et quelques amis seraient allés pêcher de la truite à ce lac contre la volonté des habitants du lieu qui auraient exprimé cette volonté en l'accompagnant de menaces. M. Levallée n'aurait fait aucun cas de la défense et des menaces, et se serait rendu sur le lac comme les années précédentes. Lui et ses compagnons auraient été attaqués en arrivant au lieu de la pêche et il aurait été tué avec trois d'entre eux. (Journal de Québec.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Toronto, 28 Décembre, 1819. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général faire les nominations suivantes pour le Bas-Canada, en vertu des dispositions de l'Acte de la 12e Vic. Chap. 37, savoir: L'honorable Sir James Stuart, Baronet, pour être Juge-en-Chef de la Cour du Banc de la Reine.

L'honorable Jean Roch Rolland, ci-devant Juge-en-Chef du District de Montréal. L'honorable Philippe Panet et l'honorable Thomas Cushing Aylwin, pour être Juges Puisseurs de la dite Cour du Banc de la Reine. Il a en outre plu à son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes pour le Bas-Canada, en vertu des dispositions de l'Acte de la 12e Vic. Chap. 38, savoir: L'honorable Edward Bowen, pour être Juge-en-Chef de la Cour Supérieure.

L'honorable Dominique Mondelet, Charles Dewey Day, Robert Hunter Gairdner, James Smith, George Vanfelson, Edouard Bacquet, Chas. Jos. Elzeard Mondelet, Jean François Joseph Duval et William Collis Meredith, pour être Juges Puisseurs de la dite Cour Supérieure. Il a aussi plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes, savoir: David Roy, Ecuyer, pour être un des Juges de Circuit pour le Bas-Canada, en vertu des dispositions de l'Acte de la 12e Vic. Chap. 38.

Joseph G. Barthe, Ecuyer, pour être Greffier des Appels, en vertu des dispositions de la 12e Vic. Chap. 37. Samuel Wentworth Monk, William Craigie Holmes Coffin et Louis Joseph Anselme Papineau, Ecuyers, pour être Greffier de la Cour de Circuit pour le Circuit de Montréal, en vertu des dispositions de l'Acte de la 12e Vic. Chap. 38. Edward Barnard, Ecuyer, pour être Greffier de la Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières en vertu des dispositions de l'Acte de la 12e Vic. Chap. 38.

William Bell, Ecuyer, pour être Greffier de la Cour de Circuit pour le Circuit de Sherbrooke, en vertu des dispositions de la 12e Vic. Chap. 38. Alexandre Maurice Delisle, Ecuyer, pour être Greffier de la Couronne pour le District de Montréal, en vertu des dispositions de l'Acte de la 12e Vic. Chap. 37. James Green, Ecuyer, pour être Greffier de la Couronne, pour le District de Québec en vertu des dispositions de l'Acte de la 12e Vic. Chap. 37.

Edward Barnard, Ecuyer, pour être Greffier de la Couronne, pour le District des Trois-Rivières, en vertu des dispositions de l'Acte de la 12e Vic. Chap. 37. William Bell, Ecuyer, pour être Greffier de la Couronne, pour le District de St. François, en vertu des dispositions de l'Acte de la 12e Vic. Chap. 37. William Bristow, Ecuyer, pour être Député-Maire de la Maison de la Trinité de Montréal, au lieu et place de John W. Duncomb, Ecuyer, qui a résigné.

Jean Louis Beaudry et Henry Starnes, éers, pour être Gardiens de la Maison de la Trinité de Montréal, au lieu et place de John Molson, et Hevland LeMesurier, Routh, Ecuyers, démis. John Young, Ecuyer, pour être un des Commissaires du Havre de Montréal, au lieu et place de John Gordon Mackenzie, Ecuyer, démis. Il a en outre plu à son Excellence de re-nommer les Messieurs suivants mentionnés de la Commission de Juge de Paix pour le District de Montréal, savoir: Joseph T. Barrett, de Montréal; John Donogani, de Montréal; et Hosea B. Smith, de Montréal.

DECES.

A Odellton, le 16. Dame Jane Teskey, épouse de M. J. D. Odell, âgée de 24 ans. A St. Jean l'Évangéliste, le 20 de décembre âgé de 40 ans, M. Olivier Généreux, laissant pour déplorer sa perte une veuve et dix enfants, la plupart en bas âge.